

Bernard Joly, ancien maire de Pesmes, ex-sénateur de Haute-Saône et co-fondateur des Petites Cités Comtoises de Caractère est décédé

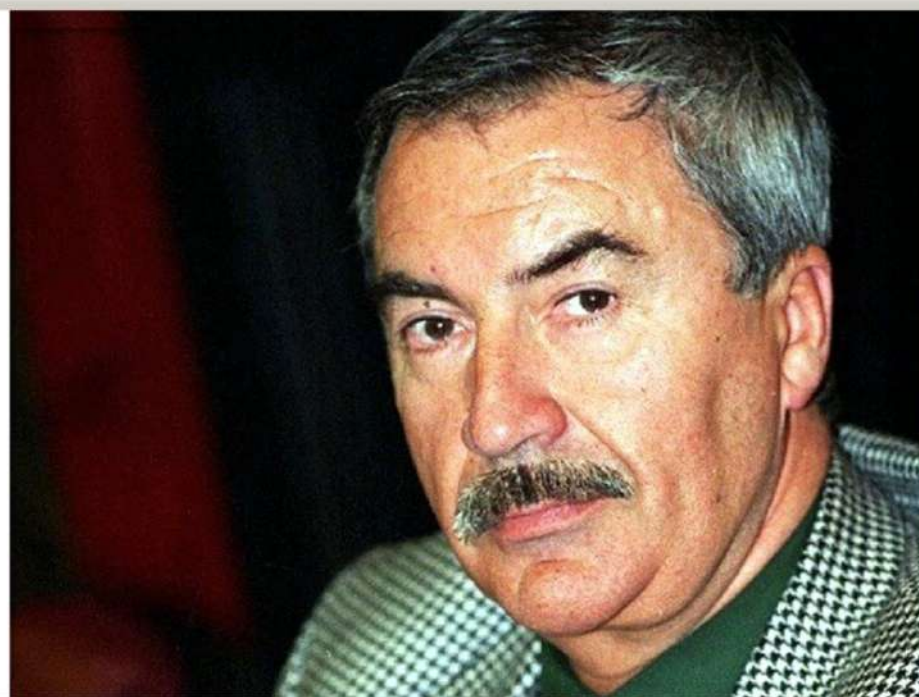
AU SOMMAIRE :

P.1 > A la Une

P.2 > Les dernières actus

P.3 > Les dernières cités

P.4 > Les médias en parlent !



C'est avec tristesse que l'ensemble des Cités de Caractère Bourgogne Franche-Comté ont appris le décès de Bernard Joly, Président fondateur des Petites Cités Comtoises (De 1989 à 2004), survenu le vendredi 10 Janvier 2020, à l'âge de 85 ans.

Originaire de Troyes, il était dentiste à Pesmes (70). Devenu président du syndicat d'initiative de Pesmes dans les années 60, il a ensuite été désigné adjoint au maire de Pesmes en 1971, conseiller général en 1976, puis maire de la commune en 1977, et enfin, il est élu sénateur en 1995.

Rédaction et mise en page

Jennifer Zaccoletti, Agente administrative

Rédaction

Marie Perreau, Agent de développement

A vos magnets !



Plusieurs cités ont édité des magnets aimantés des cités de caractère.

Qu'ils soient à destination des touristes ou offerts lors des divers évènements de votre commune, ces magnets mettent à l'honneur votre commune à travers le réseau Cités de Caractère Bourgogne Franche-Comté.

Vous pouvez commander le vôtre en contactant le siège de l'association.

Les tarifs, très attractifs sont de :

- * 20€ les 50
- * 30€ les 100
- * 50€ les 200
- * 85€ les 500



Rendez-vous sur...



Notre page Facebook!

Venez tester votre culture sur notre quizz « les gentils des cités » via notre Facebook!

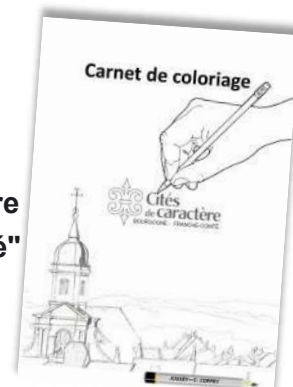


Notre site internet!



NOUVEAU SUR NOTRE SITE INTERNET !

Téléchargez et imprimez notre carnet de coloriage made in "Cités de Caractère Bourgogne Franche-Comté"



5 cités ont rejoint le réseau lors de la dernière Assemblée Générale du 14 décembre 2019.

Decize (58)

- 5583 habitants -



Saint-Père (89)

- 314 habitants -



Saint-Amand-en-Puisaye (58)

- 1284 habitants -



Le Bizot (25)

- 317 habitants -



Saint-Sernin-du-Bois (71)

- 1849 habitants -



mercredi 15 janvier 2020

L'EST RÉPUBLICAIN

Edition de Besançon - lundi 20 janvier 2020



FAUCOGNEY-ET-LA-MER Distinction

Deux médaillés à la mairie



Le maire honoraire Robert Girard et le maire Laurent Seguin ont remis la médaille départementale et régionale échelon vermeil à Philippe Jeudy, deuxième adjoint, et Gerard Dirand, premier adjoint.

Lors de la séance des vœux en présence des élus des communes voisines et de la CCME, le maire Laurent Seguin n'est pas revenu sur sa candidature à un quatrième mandat, déjà annoncée. Il a évoqué le projet de revitalisation du centre bourg de la cité de caractère, qui se poursuit avec la mise en place d'une maison de services au public qui devrait ouvrir au printemps prochain, avec, entre autres, une agence postale communale remplaçant le bureau de poste

actuel pour des horaires d'ouverture élargis.

Cette cérémonie a été l'occasion de remercier deux élus, Gerard Dirand et Philippe Jeudy, respectivement premier et deuxième adjoints, qui ne solliciteront pas de nouveau mandat. Pour 30 ans au service de la commune comme élus, ils ont reçu la médaille communale et départementale échelon vermeil. Philippe Jeudy a aussi été président de l'ACCA et Gerard Dirand membre des pompiers.

DU TIC... AU TAC !

Mortreau attire de nouveaux habitants

Des chiffres qui parlent d'eux-mêmes et bien que la ville de Mortreau ne soit pas concernée par les derniers chiffres démographiques publiés par l'Insee qui s'intéresse aux communes dont la démographie est en forte hausse ou en hausse constante depuis 10 ans, il est bon de noter qu'en 2019, le dynamisme de Mortreau ne s'est pas démenti et a attiré de nombreux nouveaux habitants.



Mortreau, vu d'en haut. Photo ER

Les derniers chiffres Insee donnent 7 270 habitants et 71 naissances. Ceci explique en partie cela. De plus on constate que Mortreau est une ville attractive et cela se confirme dans les chiffres avec 62 créations d'entreprises en 2019.

Reste que l'enjeu majeur de la ville demeure l'approvisionnement en eau potable. La recherche d'une nouvelle ressource en eau continue et de nouveaux forages débiteront au printemps.

L'an passé les caméras de trois réalisateurs ont fixé sur la pellicule pas moins de trois tournages. « L'enfant rêvé » de Raphaël Jacoutot, « Les apprentis du goût » de TF1, et « De l'autre côté » d'Eric Vêrat et de Marie du Roy. Cerise sur le gâteau en 2021, Mortreau sera ville étape du tour cycliste de Romandie.

Puisaye → Actualités

VILLIERS-SAINT-BENOIT ■ Un atelier collectif de réflexion urbanistique était proposé aux habitants, samedi

Quelles voies pour les abords de l'église ?

Des habitants de Villiers-Saint-Benoit ont discuté, samedi, des possibilités d'aménagement des abords de l'église, où s'entrechoquent plusieurs problématiques.

Olivier Richard
o.richard@paysdelapuisaye.com

Avec ses maisons anciennes, son musée, son église inscrite aux Monuments historiques et son jardin clos, Villiers-Saint-Benoit ne manque pas de charme. La commune bénéficie d'allégés du label Cité de caractère de Bourgogne - Franche-Comté. Néanmoins, les abords de l'église posent des problèmes urbanistiques.

Un atelier collectif, coordonné par le CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) de l'Yonne, était organisé samedi. Les habitants ont pointé : un manque de places de stationnement, des maisons abandonnées ou inhabitées, des excès de vitesse dans la traversée (RD50, rue Augustin-Boyer), le « manque de visibilité et d'usage identifié du jardin clos », des écoulements d'eau pluviale.

Conservier les façades de la rue Auguste-Boyer
« Nous sommes là pour vous aider à définir vos besoins et pour étudier ensemble le musée opératoire vers un projet », rappelle Philippe Bodo, directeur du CAUE. Notre intervention est



BRANFORMING. Le CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) de l'Yonne s'est appuyé sur une maquette interactive, pour présenter des hypothèses et recueillir les propositions des habitants. ©CUE

gratuite, grâce à un partenariat avec le Département. « Une première phase a consisté à faire le diagnostic de deux îlots : d'une part les bâtiments et les espaces entourant l'église, d'autre part les maisons de la rue Auguste-Boyer. L'étape actuelle vise à répondre à deux questions : « doit-on démonter des bâtiments ? », « et si on les démonte, quoi faire à la place ? ».

Samedi matin, Philippe Bodo et Marjoline Inglabou, paysagiste du CAUE, ont guidé les habi-

itants sur le terrain, dans les rues, avant de recueillir leurs souhaits et leurs réactions face à des hypothèses d'aménagement, à l'aide d'une grande maquette.

Les participants se sont accordés sur plusieurs points. D'abord, il faut conserver les façades dans le virage de la rue Auguste-Boyer. Ces maisons ont du charme, un cachet », ont exprimé les habitants. Et elles incitent les automobilistes à lever le pied. Mais elles sont en

très mauvais état et sont, pour la plupart, dépourvues de jardin. Or, « aujourd'hui, les gens qui s'installent dans un village veulent une maison, avec jardin, pas un appartement. » La commune a proposé, via l'établissement public foncier (EPF), une propriété qui, une fois démantelée, pourra être transformée en jardins pour les autres habitants.

Dans l'état juste autour de l'église, les habitants pensent qu'il faut conserver en l'état les

murs est et nord du jardin clos, qui évoque les jardins de curé d'ancien. Les murs ouest et sud pourraient être abaisés pour ouvrir une perspective sur l'église. Deux maisons inhabitées, situées entre l'entrée de la place de l'église et le jardin clos, seraient rattachées et démontées. L'espace libre pourrait être aménagé de différentes manières.

Ouvrir et prolonger le jardin clos vers l'église ?

Le CAUE a présenté trois hypothèses de réaménagement sur la maquette. Premier scénario : créer un plateau reliant l'espace libéré près du jardin clos et le douzième lot, rue Auguste-Boyer : les réactions ont été unanimement négatives. Deuxième scénario : prolonger le jardin clos dans l'espace libéré, à l'ouest ; d'abord surpris, les participants ont finalement été séduits. « On pourrait même réemployer des matériaux des bâtiments démolis pour replacer un mur ou créer des gradins », a ajouté Philippe Bodo.

Troisième scénario : créer des places de stationnement sur l'espace libéré. Utile, mais pas très esthétique ni original.

La réflexion est loin d'être terminée. Le CAUE va retravailler les différents scénarios, en tenant compte des remarques des habitants, discuter à nouveau avec l'architecte des bâtiments de France et préparer un schéma d'aménagement urbain (SAUO), encouragé par le réseau des Cités de caractère et soutenu par la Région. ■

